

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 12 octobre 2016**

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY  
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO  
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO  
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI  
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL  
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA  
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA  
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR  
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD  
France LEROY représentée par Bernard DESTROST  
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI  
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI  
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

**Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle MELIN

**CT4/121016/6**

**Sur le rapport de Pierre COULOMB**

**Modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône portant représentation-substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux communautés d'agglomération Agglopolo Provence, Pays d'Aix et Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et au Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains du Pays de Martigues et du SAN**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-CT4-121016-6-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2016  
Date de réception préfecture : 10/11/2016

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés conformément aux dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, créée au 1er janvier 2016, s'est substituée aux anciens EPCI, en leur qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Compte tenu de ce changement institutionnel, il est proposé d'adopter une modification n° 3 des statuts du Syndicat Mixte des Transports pour permettre la représentation-substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux communautés d'agglomération Agglopoles Provence, Pays d'Aix et Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole et au Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains du Pays de Martigues et du SAN Ouest-Provence selon de nouvelles règles de représentation et de contribution.

Les membres du Syndicat sont désormais les Autorités Organisatrices suivantes : la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le Comité Syndical comprend un total de 8 sièges, soit 8 délégués répartis comme suit :

Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette : 1 siège

Département des Bouches-du-Rhône : 3 sièges

Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 4 sièges

Les clés de répartition des contributions versées par les membres au titre de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte sont fixées statutairement de la manière suivante :

Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette : 2%

Département des Bouches-du-Rhône : 33%

Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 65%

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'arrêté préfectoral du 28 mai 2009 portant création du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 30 septembre 2016.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-CT4-121016-6-DE Date de télétransmission : 10/11/2016 Date de réception préfecture : 10/11/2016
---

**Article unique :**

De donner un avis favorable à la délibération autorisant la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône ci-annexés.

**Avis favorable**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161012-CT4-121016-6-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2016  
Date de réception préfecture : 10/11/2016